

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/04/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 07/04/21
Affichage le : 22/04/21
Transmission préfecture le : 20/04/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210416-lmc1121428-DE-1-1
Du : 20/04/21
Délibération exécutoire le : 22/04/21

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 avril 2021

**POLITIQUE B07 RSA ET INSERTION
STRATÉGIE HAUTS-DE-SEINE ET YVELINES EN FAVEUR
DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : AVENANT 2021 À LA
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP ACTIVITY' (7 800 000 €)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME SONIA BRAU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-CD-1-5664.1 du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la délibération du Conseil Général n°2014-CG-4-4701.1 du 18 décembre 2014 portant création d'un groupement d'intérêt public (GIP) Agence départementale d'insertion des Yvelines (Activity) et adhésion du Département,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015110-0001 du 20 avril 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence départementale d'insertion des Yvelines »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-CD-4-5234.1 du 22 janvier 2016 approuvant la convention de partenariat avec le GIP Activity,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-CD-4-5798.1 du 28 septembre 2018 adoptant le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-CD-4-5917.1 du 29 mars 2019 portant approbation de l'avenant 2019 à la convention de partenariat entre le Département et le GIP Activity,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-CD-4-5975.1 du 18 octobre 2019 approuvant l'adhésion du Département au GIP Activity « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines »,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-02-07-004 du 7 février 2020 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public Activity « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine et Yvelines ».

Vu la délibération du Conseil départemental n°2020-CD-4-6288.1 du 11 décembre 2020 approuvant le Programme départemental d'insertion (PDI) 2021-2023 Hauts-de-Seine et Yvelines et déléguant sa mise en œuvre au GIP Activity « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine & Yvelines »,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Sur le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant que dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le GIP Activity, signée le 16 février 2016, il convient par avenant de prévoir la dotation qui sera allouée par le Département au GIP pour l'année 2021, afin que celui-ci dispose des moyens financiers lui permettant de mettre en œuvre le PDI et d'exercer ses missions telles que prévues dans sa convention constitutive,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer, pour l'année 2021, au Groupement d'intérêt public Activity « Agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine & Yvelines » une dotation de 7 800 000 € qui se décompose comme suit :

- Une dotation de fonctionnement de 7 600 000 €
- Une dotation d'investissement de 200 000 €

Approuve dans ce cadre les termes de l'avenant 2021 à la convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le Groupement d'Intérêt Public Activity, signée le 16 février 2016, annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

Dit que les dotations seront imputées sur le chapitre 204, article 2041782 et sur le chapitre 65, article 65737 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 avril 2021

STRATÉGIE HAUTS-DE-SEINE ET YVELINES EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : AVENANT 2021 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GIP ACTIVITY' (7 800 000 €)

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Ne prennent pas part au vote (3) : Catherine Arenou, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville.